

Réunion du Conseil Communautaire 22.10.2013 à 19 H 00 à CHAIGNAY

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. BAUDRY, LASSERTEUX, BOIRIN, STAIGER, CHAUTEMPS, DUPIN, MAILLOT, BAUJARD, GAUDE, GASSE, FONT, LAVEVRE, BALLAND, THABARD, BOLDRINI, BEZIAN, MONOT, FREQUELIN, VANNESTE, ALBIN, BOULAY, SAULIN, GRADELET, MARTIN, VERGER, KROL.

Mmes CHANUSSOT, GUELAUD, GUINET, LETOUZEY, MARTINEZ.

Suppléants : MM. DEGRET, AGNOLI, GRELET, DUTRUEL, PETITGUYOT et Mme GIGON.

Personnes excusées :

MM. MOYEMENT, MICHELIN, COLLET,
ROBIN et LUYT,
Mmes CORMILLOT et DURAND-BADET

Personnes absentes :

MM

Assistaient également à la réunion :

MM.

Rédaction : Véronique GOUDET, le 26 novembre 2013

Validation : Michel MAILLOT, le 4 novembre 2013

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

1/ Information sur le projet de SCOT à l'échelle du Pays Seine-et -Tilles

Pascal Trouvé, Pays Seine et Tilles, donne des informations sur la possibilité de création d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays. Il aborde, le cadre législatif des SCOT, les objectifs, la procédure de création ainsi que les enjeux pour le Pays Seine-et-Tilles.
(voir PP Joint)

Si les élus de la Covati souhaitent engager une réflexion sur un SCOT, il sera nécessaire de modifier les statuts actuels.

2/ Restitution stratégie de communication du Parc d'Activités

La communication du Parc d'activités a été confiée à l'agence Temps Réel de Dijon.

Fabrice ROY, fait le bilan de ce qui a déjà été réalisé en matière de communication pour le Seuil de Bourgogne. Il explique la manière dont il a procédé et où en est la démarche entreprise. Une synthèse des entretiens menée a été réalisée. Elle a servi de base au travail sur le plan de communication proposé. L'identité visuelle et la charte graphique ont été créées. Une plaquette regroupant les différents éléments de langage a été réalisée et distribuée afin d'aider les élus à faire la promotion du Seuil de Bourgogne.

3/ Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil communautaire du 10 septembre 2013.

4/ Finances

Les décisions modificatives budgétaires sont présentées par Véronique Goudet.

Budget Principal : décisions modificatives 04-2013 (délibération 78/2013)

Les modifications les plus importantes portent en investissement sur le rattachement des charges et des produits lors du passage de la comptabilité M11 à M14 qui nécessite le solde du compte 1069 pour 13715 €, l'acquisition de deux minibus subventionnés à 80 % par la CAF pour 59 800 € et 20 000 € pour les travaux de l'école de musique, la prévision budgétaire ayant été prévue HT.

De plus, le contrat d'assurance de la collectivité a été revu. Compte-tenu du nombre de sinistres déclarés, l'assureur a proposé de ne pas donner de pénalités financières mais impose la sécurisation de trois bâtiments. Si cela n'est pas réalisé, la collectivité ne sera plus assurée contre le vol à l'office de tourisme, au stade du Réveil ainsi qu'au siège de la Covati. Une étude a été réalisée pour la pose de systèmes de sécurité sur ces différents locaux. Deux entreprises ont été consultées. Elles proposent toutes deux une solution avec du matériel appartenant à la collectivité puis un abonnement mensuel en ce qui concerne le service de maintenance et de surveillance. Le coût des installations sur les trois sites s'élèverait à 1 500 € pour la partie investissement.

Il est proposé de modifier la décision modificative et de rajouter ce montant en dépenses d'investissement afin de pouvoir bénéficier des promotions proposées par l'entreprise qui vont jusqu'à fin octobre seulement.

Les élus donnent leur accord.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives budgétaires pour les montants suivants :

Section d'investissement

Dépenses 75 896.00 €

Recettes 75 896.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses 73 065.00 €

Recettes 50 638.00 €

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le montant de 22 427 € sera pris sur l'excédent dégagé lors du vote du budget primitif 2013.

Immeuble Trésorerie : décisions modificatives 01-2013 (délibération 79/2013)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives budgétaires pour les montants suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Article 61521 = - 2 005 €

Article 023 = 2 005 €

Section d'investissement

Dépenses

Article 1068 = 2 005 €

Recettes

Article 021 = 2 005 €

ZAE Til-Châtel : décisions modificatives 01-2013 (délibération 80-2013)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives budgétaires pour les montants suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses : 37 600 €

Recettes : 37 600 €

Section d'investissement

Dépenses : 18 800 €

Recettes : 18 800 €

Ecole de Musique : décisions modificatives 01-2013 (délibération 81-2013)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives budgétaires pour les montants suivants :

Dépenses de fonctionnement

Dépenses

Article 6188 = - 1 700 €

Article 023 = 1 700 €

Section d'investissement

Dépenses : 2 000 €

Recettes : 2 000 €

5/ Enfance Jeunesse

Les délibérations concernant l'enfance jeunesse sont présentées par Christian Charlot.

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 (délibération 82-2013)

Cette délibération est proposée afin d'éviter tout problème au contrôle de légalité. En effet, il s'agit aujourd'hui pour le conseil de se prononcer sur le principe du renouvellement de ce contrat et d'autoriser le Président à le signer. Le conseil se prononcera ultérieurement sur son contenu. Le contrat sera signé dans le courant du 1^{er} semestre 2014.

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2003 concernant l'approbation du Schéma de Développement Enfance Jeunesse,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 novembre 2006 concernant la signature avec la CAF d'un Contrat Enfance Jeunesse, volet jeunesse

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 novembre 2007 concernant la signature avec la CAF d'un Contrat Enfance Jeunesse volet enfance,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 novembre 2010 concernant la signature avec la CAF du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2010 - 2013

Le Président expose :

La COVATI a co-signé avec la CAF, le 1^{er} janvier 2010, son troisième Contrat Enfance Jeunesse.
Ces contrats accompagnent financièrement les actions développées dans le cadre du schéma de développement Enfance-Jeunesse.

Le dernier contrat signé arrive à échéance le 31 décembre 2013.
Ces contrats assurent à la Covati des prestations de service CEJ. (300 000 euros en 2013)

Le Contrat Enfance Jeunesse sera renouvelé pour une durée de 4 ans et comprendra un volet enfance et un volet jeunesse qui seront élaborés après liquidation des sommes dues au titre de l'année 2013.

Les actions supports et les modalités de contractualisation (notamment financières) seront présentées lorsque le document final aura été élaboré conjointement par la CAF et les services de la Covati.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
dans l'attente des modalités de contractualisation,

ACCEPTTE le principe de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec échéance au 31 décembre 2017.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Demande de subvention à la CAF pour l'achat de minibus (délibération 83-2013)

Vu la décision modificative budgétaire n°4/2013,

Le Président expose :

La Convention d'Orientation et de Gestion de la Caisse Nationale des Allocations Familiales a été signée au cours de l'été 2013. Cette convention fixe les orientations de l'organisme pour les 5 années à venir.

Des crédits ont été redéployés et sont disponibles dans un programme d'aide aux collectivités nommé FACEJ (Fonds d'accompagnement complémentaire à l'enfance et à la jeunesse).

Tout investissement destiné à améliorer le fonctionnement des activités enfance-jeunesse est subventionné à 80 % jusqu'au 31/12/2013.

La Covati, pour ses activités Enfance Jeunesse principalement (mais pas uniquement), utilise des minibus tout au long de l'année scolaire et durant les vacances.

Ces minibus sont loués soit à des entreprises spécialisées, soit à l'association du Réveil, soit prêtés par la commune d'Is-sur-Tille. Le montant annuel des locations s'élève en moyenne à 6 000 euros.

Au regard de l'opportunité d'un financement à 80 % du montant HT d'achat, il est proposé l'achat de 2 minibus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE un concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or au titre de l'appel à projets FACEJ 2013 pour l'achat de 2 minibus. Cette sollicitation s'inscrit dans le cadre du projet précité.

PRECISE qu'il est prévu que cette opération d'investissement soit financée de la manière suivante :

CAF (80 %)	40 000 €
COVATI (20 %)	10 000 €
Montant total HT	50 000 €

AUTORISE le président à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Bilan été : retour sur deux expériences

Deux séjours de vacances ont eu lieu cet été avec des jeunes motivés qui se sont investis dans l'organisation matériel et budgétaire.

Un groupe de filles est parti à l'île de Ré. Elles sont venues présenter les photos souvenirs de ce séjour.

Un autre groupe composé de 4 garçons et une fille s'est lancé dans la conquête de sommets du massif du Mont Blanc et présente le film de ce séjour.

Création des postes rentrée 2013 (délibération 84-2013)

Vu la mise en place d'un département de musiques actuelles,
Il est nécessaire de créer des postes pour mettre en œuvre le projet (2 postes à raison de 1 h 30 hebdomadaire)

Vu le nombre d'élèves inscrits à la rentrée dans les diverses disciplines proposées,
Il est nécessaire de créer des postes afin de répondre au mieux à la demande.

Les postes créés les années antérieures qui ne seront pas pourvus seront supprimés après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création à compter du 24 octobre 2013 de **2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe contractuel (CDD)** :
 - ✓ 2 postes à raison de 1 heure 30 hebdomadaire (rémunéré sur la base de 1.5/20^e)
- DECIDE la création à compter du 1^{er} novembre 2013 de **4 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe contractuel (CDD)** :
 - ✓ 1 poste à raison de 4 heures 30 hebdomadaires (rémunéré sur la base de 4.50/20^e)
 - ✓ 2 postes à raison de 4 heures 00 hebdomadaires (rémunérés sur la base de 4.00/20^e)
 - ✓ 1 poste à raison de 2 heures 30 hebdomadaires (rémunéré sur la base de 2.50/20^e)

Ces postes sont créés conformément à l'article 3-3, 4° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe (**IM 327**).

AUTORISE le Président à signer les contrats correspondants.
DIT que les crédits sont inscrits au budget 2013.

Création d'un poste de dumiste (délibération 85-2013)

Le Président explique que, lors de la signature de la convention avec le Conseil Général pour le passage en niveau III, la COVATI s'est engagée à créer un poste de dumiste.

Un dumiste est titulaire d'un Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant et peut intervenir, entre autres, dans les écoles.

Par délibération du 27 septembre 2011 déposée le 03 octobre 2011 en Préfecture de la Côte d'Or, le Conseil Communautaire avait créé un poste de dumiste à raison de 12 heures hebdomadaires.

Ce poste n'a à ce jour pas été pourvu.

Vu le nombre d'écoles primaires intéressées à ce jour par les interventions, il s'avère que le nombre d'heures du poste ouvert est trop élevé.

Le Président propose de créer un poste à raison de 4 heures hebdomadaires.

Le poste précédemment créé sera supprimé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création à compter du 1^{er} novembre 2013 d'un poste d'assistant principal d'enseignement artistique 1^{ère} classe titulaire du D.U.M.I. (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) à raison de 4 heures hebdomadaires,

AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant,
DIT que les crédits sont inscrits au budget 2013.

Tarifs musiques actuelles (délibération 86-2013)

Le Président explique que le département musiques actuelles est mis en place à compter du mois d'octobre 2013.

Le conseil doit fixer les tarifs correspondants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suit les tarifs de musiques actuelles à compter du mois d'octobre 2013 :

DISCIPLINES	Tarifs par trimestre	
	Elèves de moins de 25 ans	Elèves de plus de 25 ans
MA	43 €	54 €
FM + MA	79 €	99 €
Instrument + MA	103 €	129 €
FM + Instrument + MA	116 €	145 €

Légende :

MA : musiques actuelles (chant, basse, batterie, piano, guitare)

FM : formation musicale

Instrument : instrument en cours individuel

Les cours en combo et par session se dérouleront un samedi toutes les 3 à 4 semaines.

Un concert sera donné une à deux fois par trimestre.

Avenant à la convention de mise à disposition de locaux (délibération 87-2013)

Il s'agit surtout d'une mise à jour de la convention qui ne l'avait pas été depuis sa signature en 2004.

Vu la convention de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de compétence Ecole de Musique – Is-sur-Tille,

Vu le développement des activités de cette dernière,

Vu la convention d'utilisation des locaux entre l'ASEDM et la commune d'Is-sur-Tille,

Le Président propose de passer un avenant ayant pour objet de préciser les nouvelles modalités d'utilisation de ces locaux par l'école de musique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant à intervenir entre les deux parties,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de compétence et toute pièce se rapportant à cet avenant.

7/ Point sur les affaires en cours

Intervention d'Alain Verger

Assainissement : Une réunion d'information est prévue avec l'agence de l'eau le 6 novembre à 17 h 30

Dossier éolien : le permis de construire est en phase d'être déposé.

Intervention de Daniel Lavèbre

Restos du cœur : le compte -rendu de la commission dans lequel figure les chiffrages de la réhabilitation du bâtiment a été envoyé aux élus. Il manque encore quelques devis mais pour le moment le montant s'élève à 226 000 € achat compris. Compte-tenu de l'estimation, d'autres solutions peuvent être envisagées. Une décision sera prise au prochain conseil quand à l'acquisition ou non de ce bâtiment.

Intervention de Christian Baujard

QR Code : Des QR codes vont être apposés sur les monuments des différentes communes du territoire.

Les supports, des plaques émaillées, seront réalisés par les éditions Clouet. Chaque commune doit proposer un monument.

Fête de la truffe : l'édition 2013 a eu un vif succès en termes d'affluence. L'omelette géante a réunis 300 convives.

Prochaines réunions :

- Bureau le 28 novembre 2013
- Conseil communautaire le 10 décembre 2013 (débat d'orientations budgétaires)

- Commission finances : 19 décembre 2013 (matin)
- Bureau le 19 décembre 2013
- Conseil communautaire le 13 janvier 2014 (vote du budget)

Michel Maillot fait part aux délégués d'un courrier reçu à la covati. Une personne souhaiterait installer un élevage caprin sur le territoire et recherche terrain, bâtiment.

La séance est levée à 22 h 15